



Guinée



PROGRAMME DE COOPERATION GUINEE – UNICEF 2024-2028

*Appel à Manifestation d'intérêt pour la sélection des
ONGs partenaires potentiels de mise en œuvre*

Conakry, décembre 2023

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le 1^{er} mars 2024, le Gouvernement de la République de Guinée et l'UNICEF débiteront la mise en œuvre du nouveau d'un nouveau cycle de Programme de Coopération couvrant la période allant de 2024 à 2028. Ce Programme dérivé du Cadre de Coopération de Nations Unies pour le Développement Durable (CCNUDD), s'inscrit dans les objectifs et priorités nationaux et sectoriels tels que repris dans le Programme de Référence Intérimaire (PRI 2022-2025). En outre, il prend en compte les observations les plus récentes du Comité des Droits de l'Enfant (2021) et lié aux priorités sectorielles nationales, également aligné aux Objectifs de développement durable (ODD), au Plan stratégique de l'UNICEF (2022-2025) et au Plan d'action pour l'égalité des sexes (2022-2025) de l'UNICEF.

La vision du programme est : " Une Guinée où les enfants, et en particulier les adolescentes et ceux vivant dans les familles les plus vulnérables, notamment dans des zones géographiques les plus défavorisées, ont des opportunités équitables d'accès et d'utilisation durable de services sociaux essentiels et de protection sociale de qualité, et de réaliser leur plein potentiel, y compris dans un contexte caractérisé par des vulnérabilités et des situations d'urgence mais aussi aux effets du changement climatique ". Pour réaliser cette vision, l'UNICEF travaillera avec les institutions gouvernementales compétentes, les organisations de la société civile, les PTF, les communautés et les jeunes.

Le programme de coopération 2024-2025 s'articule autour de quatre piliers, à savoir : (i) Apprentissage et acquisition des compétences nécessaires pour que les enfants et les adolescents réalisent pleinement leur potentiel, avec soin et attention, y compris sur le plan nutritionnel et avec un accent particulier sur les adolescentes ; (ii) Promotion de l'identité légale par l'enregistrement des naissances, la prévention et la réponse à la violence, l'exploitation, les abus, la négligence et les pratiques néfastes affectant les enfants et les adolescents, en particulier les filles, permettant l'accès à des services intégrés et de qualité de protection de l'enfance qui contribuent à assurer leur bien-être physique, mental et social ; (iii) Services intégrés de qualité en matière de santé, de nutrition, d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, l'atténuation des risques liés au climat, et (iv) Accès à une protection sociale inclusive pour les enfants et les adolescents les plus vulnérables.

Afin d'anticiper le processus d'établissement de partenariats avec les organisations de la société civile, notamment les ONG nationales et internationales, l'UNICEF lance le présent appel à manifestation d'intérêt, qui vise à identifier des partenariats potentiels avec des Organisations disposant d'expertise technique, des capacités et une présence sur terrain, en particulier dans les zones d'intérêt pour le programme. Les domaines d'interventions porteront sur les différents piliers indiqués ci-dessus, incluant bien entendu les thématiques transversales comme la réponse aux urgences.

2- BUT ET OBJECTIFS DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent AMI a pour objet la sélection des OSC partenaires potentiels pour la mise en œuvre des interventions du programme de coopération entre la Guinée et l'UNICEF (2024-2028) sur l'ensemble du territoire national. Le partenariat avec les organisations de la société civile joue un rôle essentiel, notamment en raison de leurs avantages comparatifs.

3- PRIORITES DU PROGRAMME (PAR COMPOSANTE)

3.1. Survie et épanouissement de l'enfant

1.1. Santé

- Contribuer au renforcement des capacités des postes de santé, des collectivités locales et communauté les plus vulnérables à la planification, la mise en œuvre et au suivi des interventions prioritaires de la sante :
 - Appui à la micro-planification de la vaccination au niveau des postes de santé et communautaire.
 - Appui à la mise en œuvre du paquet intégré des intervention en prioritaire en sante y compris les soins du nouveau-né de qualité, la vaccination des enfants, la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, la prise en charge du VIH/Sida.
 - Appui au suivi local, autour des aires de sante, de l'évolution des indicateurs de la vaccination, des soins du nouveau-né, de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et du VIH.
- Contribuer au renforcement de l'engagement communautaire participative en faveur de la vaccination, recherche précoce de soins, la nutrition, l'enregistrement des naissances : renforcer la communication interpersonnelle à travers les groupes communautaires pour lever les barrières socioculturelles à la vaccination, à la recherche précoce de soins et a l'enregistrement des naissances.
- Contribuer à la gestion des connaissances et la documentation des évidences : collecter et documenter les histoires de vies, les leçons apprises.
- Contribuer au plaidoyer au niveau décentralisé en faveur de la santé des enfants : faire le plaidoyer pour une utilisation optimale des allocations pour la santé des enfants ; contribuer à l'analyse de la situation réelle de vulnérabilité des enfants pour une prise de décisions.
- Appui à la préparation et réponse aux urgences au niveau opérationnelle.

1.2. Nutrition

- Nutrition de la petite enfance (5 premières années de vie). Il s'agira de : (i) Promouvoir les pratiques d'allaitement, (ii) Promouvoir une alimentation adéquate pour les enfants âgés de 6 à 23 mois (améliorer les régimes alimentaires, les services de nutrition et les pratiques nutritionnelles selon une approche multisectorielle intégrant la Santé, l'éducation, WASH, Agriculture et protection sociale) avec un focus sur le développement de la petite enfance au niveau communautaire.
- Détection et traitement précoce de la malnutrition aiguë. L'ONG appuiera les Centres de santé dans la formation, l'assurance qualité et les aspects logistiques.
- Préparation et réponse aux urgences nutritionnelles

1.3. Eau, Hygiène & Environnement (WASH)

- Promotion de l'accès durable et équitable a l'eau sure dans les communautés y compris en situation humanitaire en prenant en compte les questions de genre et les impacts des changements climatiques.
- Appui à la fourniture des services durables d'assainissement, le maintien d'un environnement assaini et l'adoption des bonnes pratiques hygiéniques dans les communautés y compris en

situation humanitaire en prenant en compte les questions de genre et les impacts des changements climatiques.

- Promotion de l'accès aux infrastructures EHA dans les établissements de soin, le renforcement des capacités et la promotion de l'hygiène avec la prise en compte du genre.
- Promotion de l'accès aux infrastructures EHA dans les écoles et centres d'apprentissage, le renforcement des capacités et la promotion de l'hygiène y compris la gestion de l'hygiène menstruelle avec la prise en compte du genre
- Appui à la mise en œuvre l'ATPC à travers l'approche FDAL y compris le paquet de services essentiels intégrés (Eau hygiène assainissement, Nutrition, Santé, Protection de l'enfant, Protection sociale, l'Education) et contribuer au renforcement du leadership communautaire y compris l'autonomisation des femmes.

3.2. Apprentissage

- Extension progressive des innovations pédagogiques identifiées comme porteuses
- Expérimentation et l'extension progressive des innovations technologiques axées sur les apprentissages numériques et la connectivité des écoles
- Mise en œuvre du plan stratégique d'opérationnalisation de la politique nationale du préscolaire.
- Mise en œuvre de pratiques réussies et porteuses en matière de scolarisation/soutien des filles et autres enfants vulnérables, y compris ceux qui sont en dehors de l'école, ainsi que d'employabilité des jeunes
- Mettre en place de mécanismes de résilience et de gestion des crises en Education.

3.2. Protection de l'enfance contre la violence et l'exploitation

- Améliorer la capacité des services de l'état civil à enregistrer les enfants dans les délais et hors délais, y compris le renforcement de la collaboration avec les secteurs de la santé et nutrition pour l'inclusion de l'EN dans les campagnes de vaccination.
- Poursuivre le renforcement des capacités des prestataires des services et acteurs locaux à prévenir, identifier, d'orienter et d'assurer la prise en charge des filles et des garçons à risque ou victimes de violence, abus et exploitation, y compris dans les situations d'urgence.
- Soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes efficaces de déjudiciarisation et d'alternatives à la détention des enfants en conflit avec la loi en partenariat avec les acteurs de justice et les OSC partenaires.
- Renforcer et stabiliser avec les autres intervenants le paquet de services de protection de l'enfant et adolescents(tes) en intégrant la Santé Mentale et le Soutien Psychosocial, y compris pour les enfants en mobilité et/ou en situation d'urgences.
- Renforcer la capacité des partenaires nationaux et locaux dans le domaine de la préparation et réponse aux problèmes de protection des enfants en situation humanitaire, y compris la vulgarisation des standards minimums pour la protection des enfants dans l'action humanitaire.
- Améliorer les connaissances des familles et les communautés sur l'importance et le processus d'enregistrement des enfants à l'état civil.
- Renforcer les capacités des communautés, des familles, des enfants et adolescents(es) sur l'approche changement collectif afin d'adopter des attitudes et comportements sensibles au genre et favorables à la protection des enfants, filles et garçons.

- Poursuivre l'engagement des leaders communautaires et religieux, les OSC en particulier celles dirigées par les femmes et les réseaux d'adolescents afin de (i) susciter un dialogue communautaire sur les MGF et mariage des enfants et (ii) soutenir des déclarations publiques d'abandon des MGF et mariage des enfants.
- Développer des opportunités économiques aux familles permettant aux filles d'échapper au mariage d'enfants.
- Identifier et référer les enfants hors écoles en contact avec les structures de protection de l'enfant vers le système d'apprentissage (école et structures de formation préprofessionnelle).
- Renforcer l'engagement et la mobilisation des adolescents pour soutenir leur capacité à réduire les risques de protection auxquels ils sont confrontés et à remettre en cause les normes.

3.4. Politique Sociale : Chaque enfant a accès à une protection sociale inclusive

- Accès inclusif aux services sociaux de base ; dans un premier temps, les ONG partenaires appuieront à vérifier la liste existante des enfants vivant dans des ménages les extrêmes pauvres tirés du Registre Social Unifié, éventuellement mettre à jour celle-là. Puis, dans une approche intersectorialité, accompagner les composantes de programme Guinée-UNICEF dans la mise œuvre de l'intervention d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base identifiés pour les enfants ciblés (eau potable de sources améliorée, prise en charge sanitaire gratuite des enfants de moins de 5 ans, lutte contre la malnutrition sévère, etc.), et en assurer le suivi des bénéficiaires et rapportage. Sensibilisation sur les pratiques essentielles familiales (vaccination des enfants, lavage des mains, planning familial et méthodes contraceptives, etc.)
- Réduction de la pauvreté et vulnérabilité des enfants : en collaboration avec les communes, il s'agit d'appuyer la composante « politique sociale » dans les activités de formation des communautés sur les pratiques agricoles efficaces afin d'améliorer leur rendement et revenu agricole, renforcer la capacité et la compétitivité des mains d'œuvre locales sur les professions libérales, notamment la maçonnerie, fabrication de foyer amélioré, la menuiserie ; encadrer les jeunes déscolarisés à apprendre des métiers pour leur insertion socioprofessionnelle. Les ONG partenaires seront chargées de l'identification des bénéficiaires, leur encadrement et le suivi. En outre, il s'agira d'accompagner l'UNICEF dans la mise en œuvre de transfert monétaire à l'endroit des ménages cibles, y compris en situation d'urgence.

3.5. Domaines transversaux

1- Changement Social et Comportemental (SBC), Adolescents et Jeunes

- Concevoir, planifier et mettre en œuvre des activités de transformation du genre, des adolescents et des jeunes, qui s'appuient sur des preuves et de solides mécanismes d'engagement et de participation dans les contextes de développement et humanitaires
- Promouvoir l'apprentissage continu, le renforcement et la mise à l'échelle des programmes SBC, Adolescents et jeunes et de transformation du genre pour les contextes de développement et humanitaires grâce au renforcement des capacités du personnel et des partenaires de l'UNICEF.
- Fournir des contributions techniques sur la responsabilité envers les personnes affectées (AAP), la communication sur les risques et l'engagement Communautaire
- Diriger la collaboration avec des partenaires nationaux pour relier et coordonner les approches SBC/Adolescents et Jeunes et de transformation du genre.
- Diriger et planifier l'évaluation des capacités SBC/Adolescents et Jeunes et genre.
- Fournir des conseils et un soutien technique pour fournir un renforcement des capacités SBC/ADAP et en matière de genre aux homologues gouvernementaux.

- Initier et gérer des partenariats avec le monde universitaire et les établissements d'enseignement pour la mise en œuvre d'activités régionales de développement des capacités SBC/Adolescents et Jeunes et de genre.
- Fournir une assistance technique au renforcement des systèmes pour l'engagement communautaire dans les contextes humanitaires, le SBC, les adolescents et les jeunes et les secteurs concernés par la transformation du genre.

2- Préparation et réponse aux situations d'urgence et/ou actions humanitaires

L'action humanitaire de l'UNICEF est guidée par trois stratégies fondamentales : (1) soutenir la continuité des services essentiels et l'accès à la protection sociale, (2) renforcer l'engagement et la surveillance des communautés, et (3) renforcer la préparation et la réponse aux situations d'urgence. En phase avec les principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants en situation d'urgence, ces stratégies seront soutenues par l'intégration de l'approche du triple Nexus humanitaire-Développement et Paix.

Le programme de pays de l'UNICEF en Guinée a conduit récemment un processus consultatif et participatif, pour actualiser de manière consensuelle, le profil de risques du pays et élaborer un plan de préparation aux urgences. Le profil de risques du pays dresse en priorité, le tableau ci-après : épidémies multiples et simultanées dans un contexte de couverture vaccinale limitée et une faible couverture sanitaire ; des troubles sociopolitiques dans un environnement sensible de transition et de divergence des acteurs autour de la durée et des modalités de conduite ; des inondations récurrentes et un risque d'afflux de population réfugiée en provenance du Mali voisin.

Il est à noter que les interventions de réponse viennent en appui aux efforts du Gouvernement Guinéen et devront s'aligner dans la mesure du possible au plan de préparation du programme de pays de l'UNICEF ; au plan de contingence conjoint national de la Guinée élaborée sous la houlette de l'Agence Nationale de Gestion des Urgences et Catastrophes Humanitaires (ANGUCH) et aux plans de réponse de la partie nationale. Elles viseront principalement à améliorer les conditions de vie des populations affectées, notamment les plus vulnérables, à travers une réponse rapide, appropriée, efficace et coordonnée aux besoins les plus urgents afin de sauver des vies humaines, alléger les souffrances et d'augmenter leur résilience, en tenant compte des principes humanitaires.

La préparation et la fourniture de l'assistance humanitaire appropriée aux plus vulnérables des populations affectées consistera essentiellement à :

1. Maintenir une veille humanitaire communautaire et conduire des évaluations rapides pour identifier les zones les plus touchées, déterminer les besoins immédiats et les ressources disponibles pour des réponses rapides locales ;
2. Collecter des données actualisées sur le terrain et adapter les interventions en fonction des retours et des évolutions de la situation.
3. Renforcer les capacités de résilience des communautés et des familles hôtes dans les zones affectées, en privilégiant dans la mesure du possible les transferts de fonds ;
4. Assurer une participation active dans les instances/plateformes de coordination de l'action humanitaire ;
5. Coordonner et partager les informations (inter-agences, inter-secteur), assurer le suivi des mouvements de populations ;
6. Assurer la gestion de l'information sur les indicateurs de performance humanitaire clairement définis et de manière consensuelle ;
7. Collaborer étroitement avec les acteurs et leaders locaux, les autorités, et d'autres agences pour éviter la duplication des efforts et assurer une gestion efficiente et efficace des ressources ;

8. S'assurer de la responsabilité à l'égard des populations affectées : rapportages et retour d'informations, partage d'informations sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels - PSEA et voies d'orientation de la ligne d'assistance, support des visites programmatiques et du contrôle par des tiers de la satisfaction à l'égard de l'assistance humanitaire et de la perception des risques.
9. Envisager dès le début, une stratégie de sortie pour que les interventions aient un réel impact durable ;
10. Pour la gestion des approvisionnements, assurer l'acquisition, le transport et la livraison en temps utile des fournitures, y compris le chargement, le déchargement, la manutention, le pré positionnement et le stockage des fournitures avant, pendant et après une situation d'urgence.

4- ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention est l'ensemble du territoire national. Cependant des OSC qui interviennent dans certaines zones géographiques limitées du pays, peuvent aussi appliquer, tout en les précisant. La durée totale du partenariat correspondra à la durée du cycle (2024-2028).

5- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent faire acte de candidature, toutes Organisations de la Société Civile Nationales ou Internationales répondant aux exigences ci-après :

- Être enregistrée sur la plateforme du système des Nations-Unies (UNPP) et dont le profil est complet ;
- Ne pas figurer sur la liste du Comité des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- Être reconnues officiellement par la République de Guinée comme œuvrant pour la réalisation des droits des enfants et des femmes ;
- Avoir au moins une expérience de trois ans dans la gestion et la mise en œuvre de projets portant sur l'offre de services de qualité aux enfants et aux femmes ;
- Justifier une expertise technique dans un ou plusieurs secteurs d'intervention de l'UNICEF pour assurer la réalisation des actions en lien avec les résultats attendus du programme de coopération ;
- Être présente dans le pays et disposer d'un bureau et du staff dans la ville de Conakry et/ou en région/s.

6- LA STRATEGIE PROPOSEE

Chaque organisation aura la possibilité de postuler sur la base de son domaine d'expertise et de sa présence confirmée sur le terrain pour un ou plusieurs secteurs d'intervention. Une expérience sur les interventions en situation d'urgences ou actions humanitaires constituera des atouts.

Les consortiums entre les ONG internationales et OSC nationales sont autorisées en vue d'avoir une large couverture des projets. Les différents Produits (Outputs) en lien avec chaque composante du programme sont joints en annexe. Dans le cas où aucune proposition n'atteindrait le minimum de 60 points, l'UNICEF se réserve le droit de ne retenir aucune proposition et d'utiliser une autre modalité dans la sélection du partenaire.

7- OUTILS

Tous les outils à utiliser sont disponibles sur le site UNPP <https://www.unpartnerportal.org>. Il s'agit notamment de :

- Format de note conceptuelle à télécharger sur UNPP ;
- Guide sur comment postuler sur UNPP.

8- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le canevas de la note conceptuelle peut être téléchargé sur UN Partner portal <https://www.unpartnerportal.org>, sur la page relative à l'appel à manifestation d'intérêt. Les candidatures doivent être faites exclusivement via cette plateforme. Par conséquent, toutes les OSC candidates devront s'enregistrer sur la plateforme électronique. Les dossiers seront examinés par un panel et les partenaires seront notifiés des résultats à travers UNPP dès que le processus sera finalisé.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit inclure les documents suivants :

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- Une note conceptuelle et programmatique, pertinente et de qualité qui explique l'expérience et la valeur ajoutée de l'OSC dans les domaines potentiels de partenariat avec UNICEF ;
- Le profil de l'OCS complété sur UNPP et les documents requis postés et valides.

9- DUREE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS

La date limite de soumission des offres est fixée au **31 janvier 2024**.

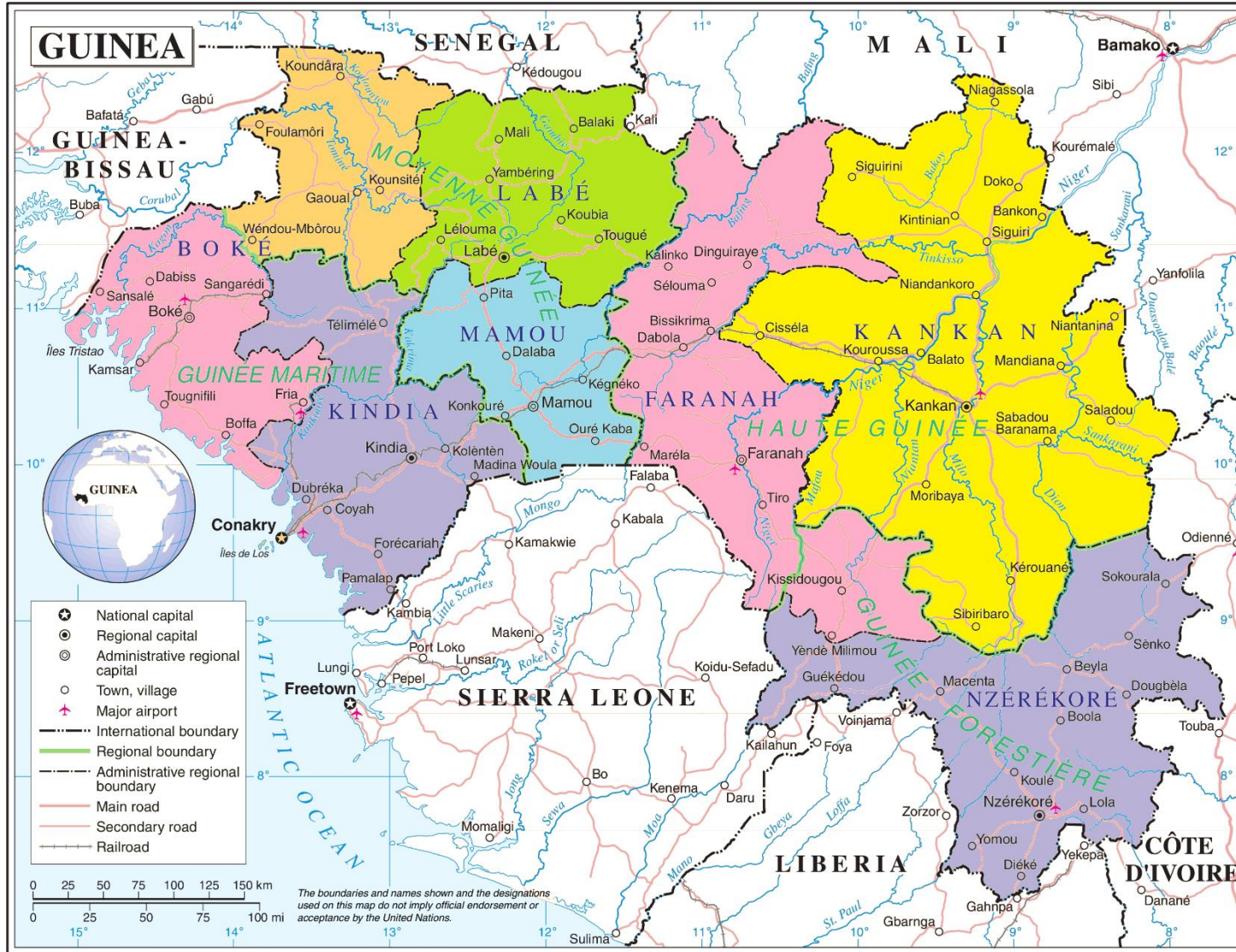
10- CRITERES D’EVALUATION DES DOSSIERS

Les dossiers de l’appel à manifestation d’intérêt seront analysés selon les critères listés ci-dessous et sur la base des informations et documents postés sur UNPP par les OSC ayant postulé. L’OSC est donc invitée à mettre les informations à jour sur la plateforme avant de postuler et à compléter toute la documentation requise car la qualité de cette documentation constitue un critère important dans la sélection des partenaires.

Critères de sélection	<i>Pertinence, qualité et cohérence de la proposition (40 %)</i>	<p>L’Examen portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La pertinence de la proposition pour atteindre les résultats escomptés du programme 2024-2028 ; – La connaissance et approche innovante ; – L’adéquation avec le Programme Guinée-UNICEF et clarté du budget proposé ; – Contribution de l’organisation postulante.
	<i>Capacité institutionnelle et durabilité (40%)</i>	<p>L’Examen portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Expertise et expérience dans le(s) secteur(s) d’intervention identifiés ; – Expérience, présence locale et relations communautaires ; – Capacité de gestion avec mise en place de procédures de gestion transparente, comptabilité, suivi et rapportage ; – Expérience de travail avec les Nations Unies/Organisations Internationales est un atout.
	<i>Ethique (20%).</i>	<p>L’Examen portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les mesures qui sont mises en place au sein de l’organisation pour la prévention de l’exploitation et les abus sexuels (PEAS) et la gestion des allégations d’abus et exploitation sexuels. – Mécanisme de protection de l’organisation contre la fraude, la corruption et autres comportements contraires à l’éthique.

Approbation et signature		
Préparé par	Sarata Kaba, HACT Officer	<i>Sarata Kaba</i>
Validé par	Pacifique Ngarambe Ruty, Chief PM&E	<i>Pacifique Ngarambe Ruty</i>
Approuvé par	Alessia Turco, Representante Adjointe	<i>Alessia Turco</i>

Annexe 1 : Carte de la Guinée



Annexe 2 : Résultats attendus par Composante du Programme (2024-2028)

COMPOSANTES	EFFETS	PRODUITS
Survie et épanouissement de l'enfant	D'ici fin 2028, les nouveau-nés, les enfants, les adolescent(e)s, les femmes enceintes et allaitantes y compris les personnes à besoins spécifiques, ont un accès équitable et utilisent de façon accrue les services intégrés de santé, de nutrition, d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, adoptent des comportements favorables à la survie et l'épanouissement de l'enfant et vivent dans un environnement sûr prenant en compte les effets du changement climatique et les urgences	Produit 1 : D'ici fin 2028, les institutions nationales et les collectivités locales disposent de capacités accrues pour élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques, des mécanismes de coordination et de financement favorables au développement des services de santé, de nutrition, d'eau hygiène assainissement de base particulièrement pour les plus vulnérables et utilisent les données pour la prise de décision.
		Produit 2 : D'ici fin 2028, les établissements de santé disposent de l'équipement nécessaire et offrent des services de santé maternelle, néonatale et infantile de qualité, ainsi que des services de santé sexo-spécifiques destinés aux adolescents.
		Produit 3 : D'ici fin 2028, les établissements de santé disposent de l'équipement et intrants nécessaires pour fournir des services de nutrition équitables et de qualité.
		Produit 4 : D'ici fin 2028, les institutions et les communautés rurales et périurbaines, disposent des compétences accrues et d'infrastructures adéquates pour fournir des services durables d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène tenant compte des effets du changement climatique et les urgences.
		Produit 5 : D'ici fin 2028, les parents, (hommes et femmes), les enfants, les adolescent/es, les femmes enceintes, les femmes allaitantes, les personnes à besoins spécifiques particulièrement dans les communes ciblées adoptent des pratiques et de comportements favorables à l'utilisation des services de santé, nutrition et d'eau hygiène assainissement de base y compris en situation d'urgence et développent la résilience aux chocs et changements climatiques.
Apprentissage	D'ici fin 2028, davantage d'enfants scolarisables au niveau de l'éducation de base dans les zones prioritaires d'intervention, particulièrement les filles, accèdent à un enseignement-apprentissage inclusif de qualité et acquièrent des compétences fondamentales pour développer leur plein potentiel, dans un environnement exempt de violence, y compris dans les situations d'urgence.	Produit 1 : D'ici fin 2028, les acteurs du système éducatif, au niveau national et dans les zones ciblées, ont des capacités accrues pour <u>offrir un meilleur environnement d'apprentissage</u> ainsi que les services d'éducation de base inclusifs et de qualité.
		Produit 2 : D'ici fin 2028, les communautés, les parents et familles dans les communes ciblées <u>adoptent des comportements favorables à la scolarisation accrue</u> des filles et d'autres enfants vulnérables, y compris en situation d'urgence.
		Produit 3 : D'ici fin 2028, les ministères et les services techniques en charge de l'éducation ont des capacités accrues pour assurer une <u>meilleure coordination et le pilotage du système</u>

		<u>éducatif</u> à tous les niveaux, particulièrement au niveau déconcentrés/décentralisés des zones ciblées.
Protection de l'enfant	D'ici fin 2028, les enfants et adolescents (filles et garçons), en particulier les plus vulnérables, ceux en situation de handicap des zones prioritaires d'intervention sont protégés contre la violence, l'exploitation, la discrimination, l'abus, la négligence et les pratiques néfastes, y compris en situation d'urgences.	Produit 1 : D'ici fin 2028, l'Etat, les collectivités et les partenaires ont des capacités accrues pour l'application effective du cadre légal et l'opérationnalisation des cadres de coordination, qui protègent les enfants et les adolescents.es contre la violence, l'exploitation, la discrimination, l'abus, la négligence et les pratiques néfastes (MGF et ME), y compris en situation d'urgence.
		Produit 2 : D'ici fin 2028, les structures et acteurs intervenant dans les domaines de la justice pour enfants, du travail social, de l'engagement communautaire, état-civil ont des capacités accrues pour offrir des services de protection de qualité, inclusifs et équitables aux enfants et adolescents.es, en particulier les plus vulnérables des zones d'intervention prioritaires, y compris en situation d'urgence
		Produit 3 : D'ici fin 2028, les capacités des communautés, des familles, des enfants et adolescents (filles et garçons) dont ceux en situation de handicap dans les zones prioritaires sont renforcées pour adopter des pratiques positives, identifier et prévenir les violences, l'exploitation, les abus et négligence et utilisent les services de prise en charge adéquats, y compris en situation d'urgence
Gouvernance décentralisée	D'ici à 2028, davantage d'enfants, notamment ceux vivant dans des ménages pauvres, du milieu rural et des zones difficiles d'accès accèdent aux mesures de protection sociale et utilisent des services sociaux de base inclusifs et équitables, y compris en situation d'urgence.	Produit 1 : Les institutions compétentes de l'Etat et les collectivités, spécialement dans les zones prioritaires et les communes ciblées dans les préfectures défavorisées, ont des capacités améliorées pour mobiliser des ressources, élaborer et exécuter des budgets sensibles aux droits de l'enfant, y compris en situation d'urgence.
		Produit 2 : Les autorités à tous les niveaux, spécialement dans les zones prioritaires et les communes ciblées dans les préfectures défavorisées, ont des capacités accrues pour rendre effective l'approche décentralisation et déconcentration (2D) des services publics en lien avec les 14 domaines de compétences transférés aux communes
		Produit 3 : Les institutions en charge de la protection sociale au niveau central et local, spécialement dans les zones prioritaires et les communes ciblées dans les préfectures défavorisées, ont les capacités améliorées pour élaborer, et mettre en œuvre, des stratégies et des programmes de protection sociale inclusifs, intégrés et sensibles au genre, y compris en situation d'urgence